

## Les victimes des inondations peuvent compter sur une indemnisation complète des dommages assurés

Une grande partie de la Belgique a été frappée par une des catastrophes naturelles la plus dramatique en un siècle. Des milliers de ménages et d'entrepreneurs ont été confrontés à des dommages d'une ampleur tout à fait exceptionnelle. Les victimes comptent aujourd'hui sur leur assureur pour indemniser les dommages subis et reprendre le cours des choses. Le secteur des assurances prend sa responsabilité sociétale et redouble ses efforts.

**Assuralia, l'union professionnelle des entreprises d'assurances, a conclu au bout d'un échange constructif un accord avec les autorités wallonnes dans le cadre du financement des dégâts causés par la catastrophe naturelle du 14-16 juillet 2021.**

Les clients qui prennent aujourd'hui contact avec leur assureur ou intermédiaire doivent savoir avant tout qu'ils peuvent compter sur une indemnisation complète du dommage couvert par leur contrat d'assurance incendie.

La loi sur la couverture des catastrophes naturelles prévoit des plafonds d'intervention des assureurs en cas de sinistre majeur. Pour la Région wallonne, cela signifie que cette intervention se limiterait à 320 millions d'euros.

**Le secteur a décidé de doubler son effort jusqu'à un peu plus de 590 millions d'euros et d'indemniser totalement chaque victime assurée, même si la charge de sinistre dépasse le plafond prévu par la loi.**

Les autorités wallonnes pour leur part interviennent pour le reste. Il a été convenu avec elles que les assureurs avanceraient la totalité de l'indemnisation. Ce préfinancement permet aux assurés de n'avoir qu'un seul interlocuteur et un seul dossier de sinistre.

*« Ainsi, nous veillons à simplifier considérablement les procédures en faveur des sinistrés. Dans un premier temps, leurs dommages seront entièrement pris en charge par les assureurs. Nous espérons réduire ainsi leurs inquiétudes. Il faut qu'ils se sentent aidés, grâce à une bonne collaboration entre le secteur des assurances et les autorités publiques », déclare **Hilde Vernailen**, présidente d'Assuralia.*

Selon une première estimation, le secteur évalue le coût des inondations en Wallonie entre 1,3 et 1,7 milliard d'euros.

Des pourparlers commencent aujourd'hui dans le même esprit de coopération avec les autres régions sur la base de propositions similaires.



## **Barbara Van Speybroeck**

Communication Director

Email

[barbara.vanspeybroeck@assuralia.be](mailto:barbara.vanspeybroeck@assuralia.be)

Twitter

[@barbaravans](https://twitter.com/barbaravans)

Phone

0476517929

Website

[press.assuralia.be](http://press.assuralia.be)

Mobile

0476517929